



PRÉFET DE L'OISE

DDT
bureau de l'environnement
Mireille Aurégan

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2012

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 18 avril 2012 à 14 heures 30 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de M. Philippe Guillard directeur départemental des territoires, accompagné de M^{me} Anne-Charlotte Brel, responsable du service de l'eau de l'environnement et de la forêt de la direction départementale des territoires et de M^{mes} Mireille Aurégan, Françoise Batelliye et Catherine Cancalon du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

Assistaient à la réunion

Membres permanents

- M. Patrick Ferahian, agence régionale de santé de Picardie,
- M^{me} Carine Rudelle, direction départementale des territoires,
- M. Thibaut Richard, direction départementale des territoires,
- M. Stéphane Choquet, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, accompagné de MM. Gael Celestine, Sébastien Guincêtre et M^{mes} Marion Genadot, Aline Simon, inspecteurs des installations classées,
- M^{me} Nathalie Haudebourt, direction départementale de la protection des populations,
- M. Alexis Brohard, service interministériel de défense et de protection civile,
- M^{me} Paulette Rosius, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- M. Benoit Grégoire, chambre d'agriculture,
- M. André Eloy, fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Frédéric Sourbet, chambre de métiers et de l'artisanat,
- M. Philippe Cassini, INERIS,
- M. Michel Pillon, UDAF Oise,

Absents excusés :

- M. André Vinay, architecte, a donné pouvoir à M^{me} Rosius,
- Docteur Nicole Peluffe Oliviez,

Membres consultatifs et invités

- M. Antoine Coppin, service départemental d'incendie et de secours,
- M. Franck Pia, chambre d'agriculture,
- M^{me} Sandrine Tannière, chambre de commerce et d'industrie,
- M^{mes} Angélique Desloriers et Géraldine Alves, préfecture DRLP
- M^{me} Karine Leturc, DREAL Aisne.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**DIVERS - DRLP
Dossier n°1**

OBJET : Société POMPES FUNEBRES DU THELLE à NOAILLES
AP de création d'une chambre funéraire

RAPPORTEUR : M^{me} Alves

PERSONNES ENTENDUES : M. Paemelaere, maître d'ouvrage et conseiller municipal
M. Villeneuve, maire de Noailles

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°2**

OBJET : Société INTERSNACK à MONTIGNY LENGRAIN et BITRY
APC inter-préfectoral encadrant les activités de la société

RAPPORTEUR : M^{me} Leturcq

PERSONNES ENTENDUES : M. De Oliveira, responsable sécurité environnement
Maire excusé

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°3**

OBJET : Société AGORA à ESTREES SAINT DENIS

AP d'autorisation d'exploiter des installations de stockage de céréales et d'engrais liquides et solides à base de nitrates

RAPPORTEUR : M^mc Simon

PERSONNES ENTENDUES : M. Morand, responsable industriel
M^mc Mercier, bureau d'étude GNAT
M. Mahieus, 1^{er} adjoint

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°4**

OBJET : Société ZF SACHS SUSPENSION FRANCE à MOUY
AP instaurant des servitudes d'utilité publique

RAPPORTEUR : M. Choquet

PERSONNES ENTENDUES : M. Soulabaille, directeur général des services

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°5**

OBJET : Société HUBAU à BRENOUILLE

APC prescrivant des mesures à respecter afin de réduire les effets susceptibles d'être générés par les phénomènes dangereux liés à l'exploitation des installations

RAPPORTEUR : M^{me} Genadot

PERSONNES ENTENDUES : Mme Lorthou, service qualité
M. Hequet, adjoint mairie
M. Vanderzwalm, maire adjoint

OBSERVATIONS : aucune

- Sortie -

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°6**

OBJET : Société KUEHNE + NAGEL LOGISTIQUE à BRESLES
AP relatif au changement d'exploitant de la plate-forme logistique DHL SOLUTIONS

RAPPORTEUR : M. Choquet

PERSONNES ENTENDUES : exploitant et maire excusés

OBSERVATIONS :

M. Guillard demande si le PPRT DHL devient le PPRT KUEHNE + NAGEL LOGISTIQUE.

M. Choquet répond que le PPRT DHL sera amendé pour le changement de dénomination.

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°7**

OBJET : Société PCM CHIMIE à LE CROCQ
AP de régularisation administrative des activités exercées au sein de son établissement

RAPPORTEUR : M. Guincêtre

PERSONNES ENTENDUES : M^{me} Giacomini, gérante de la société
M. Grévin, maire
M. Baumer, 2^{ème} adjoint au maire

OBSERVATIONS :

M^{me} Giacomini explique qu'elle a pris contact avec différentes entreprises pour l'installation du paratonnerre. Elle est en attente de réponses. Les premières estimations, coût du matériel et de pose, se montent à 15 000€, ce qui est trop élevé pour l'entreprise. Elle continue donc ses recherches pour faire baisser les prix. Par contre les parafoudres sont mis en place.

M. Grévin se plaint de n'avoir aucun renseignement sur l'usine, sur l'impact d'éventuels risques sur les terrains tout autour du site. Il précise qu'il y a une école à proximité et que l'académie lui a demandé un plan de sauvegarde. M. Grévin indique que sur les plans il était précisé un rayon qui fait peur aux habitants à proximité, l'usine étant située au milieu de la commune.

M. Guincêtre rappelle que le dossier a été soumis à l'enquête publique et qu'il n'y figurait nulle part des zones de dangers sortant des limites de propriétés. L'étude de danger démontre que les dangers sont maîtrisés à l'intérieur du site.

M. Guillard confirme que le dossier ne comportant pas de zones de dangers qui sortent des limites de propriété de l'usine, il n'y a pas d'impact sur les possibilités urbanistiques des terrains autour du site.

M. Baumer indique que l'installation n'est pas suffisamment intégrée dans le paysage, qu'il serait souhaitable qu'un rideau d'arbres soit mis en place.

M^{me} Giacomini explique que l'usine est en place depuis 1853, et que les installations existantes ne permettent pas l'implantation d'un rideau d'arbres.

M. Guillard propose que la commune et l'exploitant se rencontrent pour étudier ensemble ce qu'il est possible de faire pour améliorer l'intégration de l'usine dans le paysage.
Il répond à M. Grévin, qui demande un écrit confirmant qu'aucune zone de danger sort des limites de propriétés, qu'il peut adresser sa demande écrite à la DDT qui fera le nécessaire pour le rassurer sur l'inexistence de contrainte sur l'urbanisme.

M. Grévin indique qu'un mur coupe feu qui doit avoir une hauteur de 2m ne mesure en fait que 1,60 m.

M^{me} Giacomini indique qu'il s'agit du mur de clôture qui ne tient pas lieu de mur coupe feu, ce que confirme M. Guincêtre.

M. Cassini a noté que l'acide fluorhydrique n'était plus utilisé sur le site et demande quelle évolution a permis de s'en passer.

M^{me} Giacomi explique que cet acide a été retiré des formulations fin 2010 dans un souci de faire baisser le danger. Elle précise qu'il n'y a plus de stock sur place.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 22 mars 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DREAL – dossier n°8**

OBJET : Société C.D. NEGOCE à SAINT JUST EN CHAUSSEE

AP de prescriptions spéciales réglementant les installations de transformation de papier exploitées au sein de son établissement

RAPPORTEUR : M. Celestine

PERSONNES ENTENDUES : M. Dourlens, gérant

M. Dubouil, maire adjoint en charge des bâtiments et de la sécurité

M. Evra, directeur général des services

OBSERVATIONS :

M. Dourlens montre le rouleau de papier qu'il transforme en un paquet de serviettes en papier pliées, qu'il montre également.

M. Guillard demande à M. Dourlens s'il accepte les prescriptions mentionnées dans le projet d'arrêté relatives à l'incendie.

M. Dourlens répond qu'il les accepte.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP – dossier n°9**

OBJET : EARL GEKIERE à BAILLY
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : M^{me} Haudebourt

PERSONNES ENTENDUES : M. Gekièrè
M. Brou, maire

OBSERVATIONS :

M. Gekièrè explique que l'extension est en prévision de l'installation de son fils d'ici deux ans. Il s'agit d'un élevage traditionnel existant depuis plusieurs générations.

M. Brou donne un avis favorable au projet de mise aux normes.

- Sortie -

AVIS DU CODERST

Deux abstentions, vote favorable à la majorité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DDPP – dossier n°10**

OBJET : Madame BRETON à BUICOURT
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : M^{me} Haudebourt

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Deux abstentions, vote favorable à la majorité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**LOI SUR L'EAU
SEEF – Dossier n°11**

OBJET : Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève, de la Vieille Thève, de la Nouvelle Thève, du ru Saint Martin et de leurs affluents (**SITRARIVE**)

AP inter-préfectoral portant autorisation et déclaration d'intérêt général concernant la mise en place du programme quinquennal de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Thève et de ses affluents, communes de Asnières sur Oise (95), Boran sur Oise, Coye la Forêt, Lachapelle en Serval, Lamorlaye, Mortefontaine, Orry la Ville, Plailly, Pontarmé et Thiers sur Thève

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST
Favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 18 avril 2012

**LOI SUR L'EAU
SEEF – Dossier n°12**

OBJET : Monsieur Eric BEGUIN

AP d'autorisation de prélèvement temporaire d'eau de surface dans le ru de Vandy sur la commune de Saint Etienne Roilaye

RAPPORTEUR : M. Richard

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune

AVIS DU CODERST

Un vote contre, avis favorable à la majorité

Les bilans de l'année 2011 sont présentés par les inspections. Les présentations seront jointes au procès verbal. Seules les réponses aux remarques et questions des membres du CODERST sont rapportées dans ce procès verbal.

Bilan DREAL présenté par M. Choquet :

M. Brohard indique que le SIDPC est en attente de résultats d'analyse des études de dangers par la DREAL, pour planifier les PPI.

M. Choquet explique que les analyses des études de dangers sont arrivées à leur terme, mais elles montrent des insuffisances de moyens mis en place pour réduire les risques. Des actions sont en cours qui vont permettre de clôturer ces études de dangers ce qui permettra de reprendre la révision des PPI.

Bilan DPP présenté par M^{me} Haudebourt :

M. Grégoire demande ce qui se passe pour une installation qui possède actuellement un élevage entre 151 et 200 vaches laitières, qui était avant le changement de nomenclature en autorisation, qui se trouve donc maintenant en enregistrement et qui demande une augmentation au-delà du seuil des 200 vaches laitières.

M^{me} Haudebourt explique que s'il n'y a pas d'augmentation, l'exploitant bénéficie d'une reconnaissance d'antériorité. Mais s'il y a augmentation du nombre de vaches laitières au delà du seuil des 200 vaches, il devra déposer un nouveau dossier pour exploiter sous le régime de l'autorisation.

A la question de M. Grégoire sur les communes concernées par la consultation publique pour un dossier en enregistrement, M^{me} Haudebourt répond que les communes concernées par la concertation publique sont celles qui sont situées dans un rayon de 1 km autour de l'exploitation (article R512-46-11 du code de l'environnement).

M. Grégoire craint qu'un avis défavorable d'un conseil municipal puisse entraver l'autorisation d'exploiter.

M^{me} Haudebourt rappelle que c'est l'inspecteur de la DPP qui instruit qui fait le rapport de synthèse qui est présenté au CODESRT pour avis et que c'est le préfet qui décide.

M. Choquet indique que les dossiers en enregistrement ont permis de faire passer les délais d'instruction de 1 an à 5 mois sur des projets standardisés tels que les demandes d'autorisation d'exploiter des plates-formes logistiques.

M^{me} Haudebourt explique que pour un dossier en enregistrement, s'il y a un permis de construire, l'AP d'enregistrement doit être signé avant que l'exploitant commence à construire. Pour un dossier en autorisation il peut commencer à construire dès la fin de l'enquête publique.

Elle précise que les exploitants, qui ont déposé un dossier au titre de l'autorisation, et qui du fait du changement de nomenclature se trouve en enregistrement, sont invités s'ils le souhaitent à retirer le dossier de demande en autorisation et à déposer un dossier de demande en enregistrement.

Bilan SEEF/Police de l'eau présenté par M. Richard :

Pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le directeur départemental des territoires lève la séance.

La réunion suivante du conseil aura lieu, selon le calendrier pré établi, le jeudi 31 mai 2012 à 14h30 dans l'hémicycle de la préfecture.

Le Président,

Philippe GUILLARD